

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC_240510_040

portant sur

ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ COURTEAUX VINCENT ARCHITECTE DU CONTRAT DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE JEUNES À LUTÉVA DE LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU le Code de la commande publique, et en particulier l'article R.2122-8, précisant que le montant des prestations étant inférieur au seuil de quarante-mille euros Hors Taxes (40 000,00 € HT), il peut être fait recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence,

VU la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT l'offre de la société Courteaux Vincent Architecte,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace jeunes à Luteva de Lodève avec la société Courteaux Vincent Architecte, sise à l'adresse Le village, 34700 Celles,

- **ARTICLE 2** : De préciser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à quatre-vingt-quinze-mille euros Hors Taxes (95 000,00 € HT) et que :

- le montant du forfait provisoire de rémunération pour la mission de base s'élève à neuf-mille-vingt-cinq euros HT (9 025,00 € HT) soit dix-mille-huit-cent-trente euros Toutes Taxes Comprises (10 830,00 € TTC) : ce montant correspond à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de neuf virgule cinquante pour cent (9,50%),
- les missions complémentaires s'élèvent à six-cents euros HT (600,00 € HT) soit sept-cent-vingt euros TTC (720,00 € TTC),
- le coût journalier servant de base aux modifications du marché s'élève à quatre-cent-cinquante euros TTC (450,00 € TTC),

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'acte d'engagement annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 23, article 2313, opération 22 000,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20240510-lmc111159-AR-1-
1

Date de télétransmission : 10/05/24

Date de publication : 15/05/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix mai deux mille vingt-quatre,

Le Président

Jean-Luc REQUI



MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Mission de maîtrise d'œuvre _ Création d'un espace
jeune à Luteva de Lodéve.

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N° [.]

NOTIFIE LE / /

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur.....	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet.....	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat.....	5
4 - Prix.....	5
5 - Durée et Délais d'exécution.....	6
6 - Paiement.....	7
7 - Avance.....	7
8 - Nomenclature(s).....	8
9 - Signature.....	8
ANNEXE N° 1 : RÉPARTITIONS DES HONORAIRES.....	10

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : **Communauté de communes Lodévois et Larzac**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur Jean-Luc Requi - Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac

Ordonnateur : Monsieur Jean-Luc Requi - Président CCL&L

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Maîtrise d'oeuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	Vincent COURTEAUX
Agissant en qualité de	Architecte

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	Courteaux Vincent Architecte
Adresse	Le Village 34700 Celles
Courriel	vico@regard.org
Numéro de téléphone	Tel : +33667659560
Numéro de SIRET	43951480300048
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	

Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint



3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
Mission de maîtrise d'œuvre - Création d'un espace jeune à Luteva de Lodève.

L'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre concerne la création d'un espace jeune dans un préfabriqué existant et la construction d'une extension pour satisfaire les surfaces nécessaires au bon fonctionnement de l'espace.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure sans publicité ni mise en concurrence. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 - Prix

Les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire (forfait de rémunération).

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 95 000,00 € HT.

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCAP.

Le taux de rémunération (t) est fixé à :9,50..... %

Le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération t par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Il est fixé à :

Missions de base :

Montant HT	:9 025.....	Euros
TVA (taux de%)	:1 805.....	Euros
Montant TTC	:10 830.....	Euros
Soit en toutes lettres	:Dix mille huit cent trente euros.....	
.....		

Missions complémentaires : Calcul et attestation RE 2020

Montant HT	:600.....	Euros
TVA (taux de%)	:120.....	Euros
Montant TTC	:720.....	Euros
Soit en toutes lettres	:Sept cent vingt euros.....	

Coût journalier servant de base aux modifications du marché : 450 €TTC la journée

Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération objet du présent contrat ou de ses Avenants.

5 - Durée et Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 26 mois.

Etudes : 6 mois

Travaux : 6 Mois

Livraison des travaux : mars 2025

Fin de la GPA : 12 mois (mars 2026)

CV.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	14690 00001 500.007.890.52 14
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur '1 :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
71300000-1	Services d'ingénierie			

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

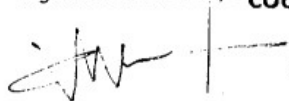
J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A
Le ..08..Avril..2024.....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹


COURTEAUX Vincent
Architecte INSA
n° 070431
Le Village 34700 Colleville

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

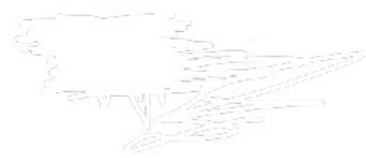
(1) Cocher la case correspondant à votre situation

Montant HT : 9 625,00 Euros
 TVA (taux de 20...%) : 19 25,00 Euros
 Montant TTC : 11 550,00 Euros
 Soit en toutes lettres : onze mille cinq cent cinquante
 euros

La présente offre est acceptée

A *Lodève*
 Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date
 du 11.11.2023



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

- La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

- La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

- La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A
 Le

Signature '

(1) Date et signature originales

av.

ANNEXE N° 1 : RÉPARTITIONS DES HONORAIRES

Forfait de rémunération : 9 025..... Euros H.T.
 Taux de rémunération : ..9,5... %

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 95 000,00 € HT

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant				
			Part de	Part de	Part de	Part de	Part de
MISSIONS DE BASE							
ESQ/APS	22,2%	2 003,55 € HT					
APD	13,3%	1 200,33 € HT					
PRO	22,2%	2 003,55 € HT					
ACT/DCE	8,9%	803,22 € HT					
VISA/SYN	5,6%	505,4 € HT					
DET	22,2%	2 003,55 € HT					
AOR	5,6%	505,4 € HT					
TOTAL	100,00%	9 025 € HT					
MISSION COMPLEMENTAIRE							
Prix forfaitaire "calcul et attestation RE 2020"		600,00 € HT					

TOTAL « missions de base + mission complémentaire »	9 625 € HT					
---	------------	--	--	--	--	--

Signatures et cachets